

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE

visée à l'article R. 121-19 du code de l'environnement

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, Q ENERGY France, ouvre, à son initiative, une concertation préalable du 2 mai 2023 au 16 mai 2023 inclus pour son projet de parc solaire « Moulinet », sur les communes de Luxémont-et-Villotte, Vaclerc et Reims-La-Brûlée (51300).

Le présent projet sera composé d'environ 18 000 panneaux solaires, représentant 10 000 KWc de puissance totale, ainsi que d'un poste de livraison et deux transformateurs.

Le projet pourrait alimenter l'équivalent de la consommation électrique de 5030 personnes (chauffage inclus).

Pendant la durée de la concertation préalable, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance de ce dernier sur le site internet qenergy.eu/france/fr/moulinet/ ou encore aux mairies de Luxémont-et-Villotte, Vaclerc et Reims-La-Brûlée (51300), où sera mis à disposition un dossier de concertation en trois exemplaires.

Le public pourra également adresser à Q Energy France ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : **fr-solaire@qenergyfrance.eu**. Il conviendra de préciser dans l'objet du message : « Concertation préalable – Observations ».

Des observations peuvent également être envoyées à l'adresse postale suivante :

A l'attention d'Hugo Cornuel
Bâtiment Ampère E+
34-40 rue Henri Regnault
92400 Courbevoie.

Un registre papier sera également laissé à disposition, dans chaque mairie, et sera accessible aux horaires d'ouverture de la mairie. Une permanence publique sera organisé à l'adresse suivante :

Mairie de Reims-La-Brûlée
4 rue Gaston Loppin
51300 Reims-La-Brûlée

: le 2 mai 2023 de 18h30 à 20h30

Le bilan de la concertation préalable sera publié dans les 3 mois suivant la fin de la concertation sur le site internet dédié au projet.